

GUIDE DES HÔTES DE QUÉMÉNÈS

Saison 2024 | 21 juin - 16 octobre



Amélie GOOSSENS & Etienne MENGUY
Ferme de l'île de Quéménès
Île de Quéménès
29217 LE CONQUET
info@quemenes.bzh | 06 30 61 27 48

Suivez-nous sur notre site internet www.quemenes.bzh
et sur les réseaux sociaux



SOMMAIRE

Sommaire	2
L'île	3
≡ Quéménès en quelques chiffres	3
≡ Vivre autrement l'accès à l'énergie et sa consommation	3
≡ Une démarche durable en évolution perpétuelle	4
La maison d'hôtes	4
≡ Chez nous comme chez vous	4
≡ Les chambres	5
≡ Du chauffage ?	5
Réserver son séjour	6
≡ A avoir à l'esprit avant de réserver	6
≡ Ce que comprend un séjour ressourçant de 3 jours et 2 nuits en tout inclus	6
≡ Les tarifs TTC des séjours 3 jours - 2 nuits	7
≡ Moyens de paiement acceptés	7
Organiser son séjour	8
≡ Découverte, bien-être, simplicité et qualité	8
≡ Comment rallier Quéménès ?	8
Votre expérience débutera dans le charmant port du Conquet	8
Votre arrivée sur Quéménès	9
≡ Que mettre dans son bagage ?	10
Les incontournables pour un bon séjour sur Quéménès	10
Conseils complémentaires pour gagner du temps et rester au sec jusqu'à Quéménès	10
≡ Et si la météo n'est pas « bonne » ?	11
≡ Wifi et téléphone	11
Conditions Générales de Vente	12

L'ÎLE

≡ Quéménès en quelques chiffres

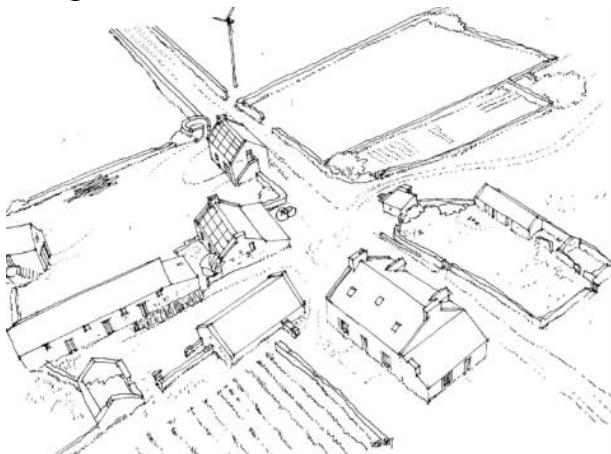


Quéménès - © Frédéric LARREY - Conservatoire du Littoral

- Île du 29 (Finistère)
- A 9 km du port du Conquet
- 30 hectares
- 1,3 km de long, 300 m de large
- Au Conservatoire du littoral depuis 2003
- 3 habitants
- Une 15^{aine} de poules
- Une 30^{aine} de moutons Landes de Bretagne

≡ Vivre autrement l'accès à l'énergie et sa consommation

L'île de Quéménès a été réhabilitée en 2006 dans un objectif d'autonomie optimale en eau et en énergies.



La Ferme de l'île de Quéménès - © Veig

L'électricité est produite grâce à 52 m² de panneaux photovoltaïques, exposés plein sud, d'une puissance totale de 6 kW. Une éolienne, d'une puissance de 2,5 kW pour une hauteur de 9 m, est également raccordée au réseau de l'île. L'électricité alors produite est stockée dans 24 batteries au plomb de 2 volts chacune.

L'eau provient majoritairement des toitures de trois bâtiments. Elle transite par les citernes de stockage pour ensuite passer par la station de filtrage avant de rejoindre le circuit

d'alimentation des maisons. Les eaux usées sont alors traitées par un système de phytoépuration.

Et parce qu'une eau buvable est trop précieuse sur Quéménès (et ailleurs) pour passer dans une chasse d'eau... les toilettes (intérieures et extérieures) y sont sèches et parfumées à la sciure de bois !

Sur Quéménès, l'attention et l'implication de tous sont requises pour préserver et économiser les ressources. L'engagement de chaque hôte est essentiel pour lui permettre de passer un agréable séjour et préserver le niveau de confort des futurs visiteurs, afin qu'ils puissent vivre, à leur tour, une expérience tout aussi agréable.

≡ Une démarche durable en évolution perpétuelle

Sans atteindre la perfection, nous essayons autant que possible de mettre en œuvre sur Quéménès quelques pratiques de préservation et d'économie des ressources comme :

- la limitation et le tri des déchets, notamment en recherchant des produits avec moins d'emballage et/ou en grand conditionnement, en limitant le gaspillage alimentaire, en nourrissant la basse-cour à partir des déchets de table et en compostant le reste des déchets organiques issus des activités de l'exploitation ;
- l'optimisation de la ressource en eau en utilisant des toilettes sèches, en installant des réducteurs de débits sur tous les robinets ainsi qu'un sablier de douche de 3 minutes, en mettant à disposition des hôtes un seau dans la salle d'eau pour permettre à chacun d'y récupérer l'eau froide du début de douche, en préconisant le passage au lave-vaisselle de toute pièce de vaisselle sale sans rinçage préalable, en développant potentiellement la récupération des eaux de pluie sur d'autres bâtiments à moyen terme pour abreuver le troupeau ;
- l'optimisation de la ressource électrique en utilisant des équipements électriques haute performance et des ampoules LED ou basse consommation ;
- la préservation de la qualité de l'air en privilégiant les déplacements doux sur l'île ;
- la préservation de la qualité de l'eau et de la santé des Hommes en utilisant, autant que possible, des produits d'entretien et d'hygiène biodégradables certifiés Ecocert ou Ecolabel.

LA MAISON D'HÔTES

≡ Chez nous comme chez vous

La maison d'hôtes compte 3 chambres pouvant accueillir jusqu'à 10 personnes simultanément.



Les repas sont alors à Quéménès l'occasion de partager des moments de convivialité autour de la table familiale dans le séjour-salle à manger. Vous pourrez également vous détendre et instruire dans cette pièce, au coin du feu, avec les nombreux livres et jeux de société mis à votre disposition.

Les toilettes sèches sont situées au rez-de-chaussée. La salle de douche quant à elle est située à l'étage. Elle comporte un lavabo ainsi qu'une douche.

Ces trois pièces sont communes aux trois chambres.

≡ Les chambres

Les Pierres Noires - Située au rez-de-chaussée, la chambre des Pierres Noires offre une vue plein sud donnant sur le phare homonyme.



Vous pourrez séjourner seul.e ou à deux, et même accompagné.e.s de bébé, dans l'atmosphère intimiste de cette chambre équipée d'un grand lit double (160x200) - possibilité d'ajouter un matelas bébé au sol.

Trielen - A l'étage, les tonalités de la chambre de Trielen vous transporteront entre le gris des galets et le beige du sable des plages de l'archipel.

Cette chambre peut accueillir jusqu'à quatre adultes, étant éventuellement accompagné.e.s de



bébé - possibilité d'ajouter un matelas bébé au sol. Elle est équipée d'un grand lit double (160x200) et de deux lits jumeaux (80x190) qui sont utilisables en banquettes s'ils ne sont pas occupés.

Litiri - Dans la chambre du Litiri, située à l'étage, c'est le glaz qui est à l'honneur.

Cette chambre peut accueillir jusqu'à quatre adultes, étant éventuellement accompagnés de



bébé - possibilité d'ajouter un matelas bébé au sol. Elle est équipée d'un grand lit double (160x200) et de deux lits jumeaux (80x190) qui sont utilisables en banquettes s'ils ne sont pas occupés.

≡ Du chauffage ?

Il n'y a pas de chauffage dans les chambres de la maison d'hôtes, il n'y a qu'un poêle, ainsi qu'une cheminée, dans le séjour-salle à manger. La température dans les chambres peut être inférieure à 15°C au printemps et à l'automne, nous mettons alors à votre disposition couvertures et bouillottes pour la nuit.

RÉSERVER SON SÉJOUR

≡ A avoir à l'esprit avant de réserver

- **Forme physique** : pas besoin d'être un athlète pour venir à Quéménès, mais sachez que la cale est située à environ 200 mètres de la Ferme à pied et si vous embarquez ou débarquez à marée basse, il vous faudra également marcher avec votre bagage dans les galets. Les algues qui les tapissent peuvent être glissantes. Le tout est de le savoir et tout se passe bien en étant prudent.e.s et bien équipé.e.s 😊
- **La liberté, la tranquillité, le luxe de l'ennui** : sur Quéménès, vous êtes libres de faire ce qu'il vous plaît - *en respectant la faune, la flore et l'île bien sûr*. Nous serons à vos côtés au moment des repas et lors de la visite guidée mais n'avons pas la possibilité de pouvoir vous accompagner dans d'autres activités. Il n'y a par ailleurs pas de magasin, ni de distributeur automatique... de la nature, rien que de la nature !
- **La météo** : elle n'est pas toujours celle que l'on attend... et la pluie n'est pas un motif d'annulation de séjour ! Seul le vent pourrait nous contraindre à remettre à plus tard votre venue...
- **Certains resteront à la maison** : compte tenu de la biodiversité présente sur Quéménès, nos amis les animaux de compagnie ne sont pas autorisés à débarquer sur l'île.
- **Attention aux œufs** : entre le 1^{er} avril et le 31 juillet, beaucoup d'oiseaux viennent nicher sur l'île. En choisissant de venir à cette période, vous vous engagez à suivre les recommandations qui vous seront faites pour faciliter la nidification, et à respecter les zones qui seront classées sensibles. À titre informatif, la partie la plus sensible se situe en haut de plage. La circulation sur l'île en elle-même ne pose pas de souci.
 - L'accès, la circulation et le stationnement sur les plages et les grèves seront limités, suivant l'arrêté préfectoral en vigueur, car ils provoquent à la fois un risque de piétinement des nids et de dérangement des parents facilitant la prédation.

≡ Ce que comprend un séjour ressourçant de 3 jours et 2 nuits en tout inclus

- Le transport Le Conquet-Quéménès, Quéménès-Le Conquet
- La location de la chambre pour 2 nuits avec taxe de séjour
- La fourniture du linge de lit - *drap housse, housse de couette, taies d'oreillers et taie de traversin* -, du linge de toilette - *1 drap de douche, 1 serviette invité, 1 gant de toilette et au besoin 2 serviettes de toilette et 1 gant de toilette supplémentaire par personne, 1 tapis de bain par chambre* - ainsi que du shampoing et du gel douche
- La pension complète - *1 thé-café d'accueil, 2 petits-déjeuners, 2 déjeuners et 2 dîners* - avec boissons de base offertes (eau, sirops, vin en carafe à table – du vin bouteille et du champagne sont également proposés à la carte si vous le souhaitez)
- La visite guidée de la Ferme
- Le prêt de matériel de découverte - *paire de jumelles, cannes à pêche, documentation...* - et de détente - *livres, jeux de société...*
- Le cas échéant, le prêt de matériel pour enfants - *matelas, chaise haute, pot, jeux...*

Le prix de votre séjour est déterminé **en fonction de la chambre – Pierres Noires, Litiri ou Triélen - et du nombre de personnes - adulte.s et éventuel.s enfant.s de 25 mois à 10 ans inclus.**

Pour vérifier la disponibilité de la ou des chambre.s qui vous intéresse.nt et les réserver, rendez-vous sur le site www.quemenes.bzh, rubrique « Pré-réservation en ligne ».

Pour toute réservation simultanée des trois chambres, merci de nous contacter pour l'application de la tarification appropriée.

≡ Les tarifs TTC des séjours 3 jours - 2 nuits

Les séjours sont possibles du **lundi après-midi au mercredi après-midi et du vendredi après-midi au dimanche après-midi** (*dans le tableau ci-dessous lire ad. pour adulte et enf. pour enfant de 25 mois jusqu'à 10 ans – si besoin ajouter forfait bébé jusqu'à 24 mois inclus à 35 € par séjour*).

	1 ad.	1 ad. + 1 enf.	1 ad. + 2 enf.	1 ad. + 3 enf.	2 ad.	2 ad. + 1 enf.	2 ad. + 2 enf.	3 ad.	3 ad. + 1 enf.	4 ad.
Chambre du Litiri OU Chambre de Triélen	524	646	718	830	758	830	942	942	1054	1166
Chambre des Pierres Noires	454	566	-	-	678	-	-	-	-	-

Lorsque le calendrier et les disponibilités le permettent, il vous est également possible :

- De réserver **l'intégralité des chambres**, dans la limite de 10 personnes. Dans ce cas vous bénéficiez d'un tarif remisé. La location complète revient alors à **2900 € TTC – soit à moins de 97 € TTC par jour et par personne.**
Note : **une réservation intégrale des chambres, dite « de groupe », s'entend pour un minimum de 6 adultes et/ou pour un minimum de 2200 € TTC si le groupe compte moins de 6 personnes.**
- De réserver deux séjours d'affilée du vendredi au mercredi. Dans ce cas, les repas et la nuitée-petit-déjeuner du dimanche soir vous sont offerts.

≡ Moyens de paiement acceptés

Un acompte de 30% du montant total du séjour doit être réglé dans les sept jours suivant la réservation soit par virement, par carte bancaire ou en dernier recours par chèque (notre accès au courrier postal n'est pas évident). Le solde du séjour, incluant les éventuels achats en plus, est à régler avant le départ de l'île. Le règlement du solde peut se faire par virement, en espèces, par carte bancaire, en chèque ou en chèques vacances - *les chèques ANCV sont acceptés dans la limite de 50% du coût du séjour.*

ORGANISER SON SÉJOUR

≡ Découverte, bien-être, simplicité et qualité

Tout le monde ne vous croirait pas, mais à Quéménès, bien qu'il n'y ait pas de multiplexe, ni de galerie commerciale, il y a beaucoup de choses à faire ! En voici quelques exemples (la liste est non exhaustive bien sûr...) : se promener, observer l'environnement exceptionnel de l'île, lire, vivre pleinement l'instant présent les cinq sens en éveil, pêcher, dessiner, peindre, se ressourcer, se reposer, se baigner, méditer, savourer l'ennui...

Si vous le souhaitez, et en fonction de leurs disponibilités, il vous est également possible de faire appel en direct aux prestataires qui proposent des excursions en bateau et sorties pêche dans l'archipel de Molène. Vous retrouverez leurs noms et coordonnées dans la rubrique « Nos partenaires » sur le www.quemenes.bzh.

≡ Comment rallier Quéménès ?

VOTRE EXPÉRIENCE DÉBUTERA DANS LE CHARMANT PORT DU CONQUET

Il vous faut, tout d'abord, **rejoindre le port du Conquet**, duquel partira le bateau que nous aurons alors privatisé pour vous emmener jusqu'à Quéménès.

Si vous arrivez au Conquet le jour-même de votre départ pour Quéménès prévoyez d'anticiper votre arrivée d'au moins une heure afin de pouvoir stationner sereinement votre véhicule, le cas échéant. En effet, le stationnement dans la ville est réglementé - *zone bleue*. Un dépose-minute est disponible près de la gare maritime. Certains parkings proposent un système de réservation, voire même une navette jusqu'au port. Aussi, si vous souhaitez dormir au Conquet ou à proximité immédiate avant ou après votre séjour à Quéménès, sachez qu'il y a aussi des hébergements qui peuvent vous proposer le parking pour votre voiture et vous véhiculer en navette jusqu'au port.

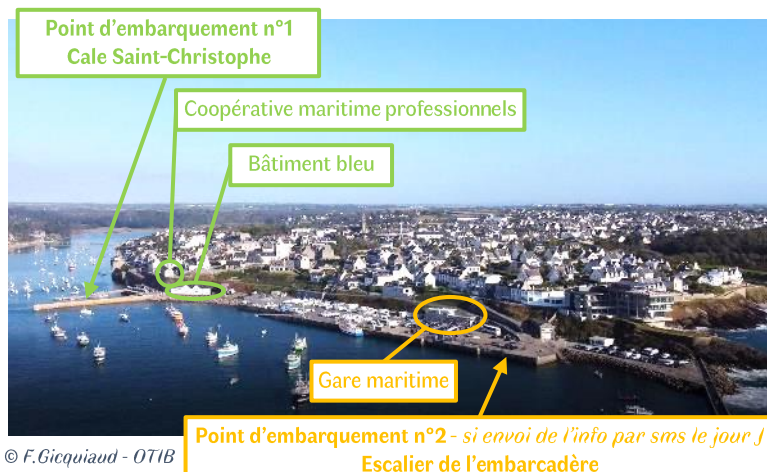
Entre 13h et 14h généralement - l'heure exacte de rendez-vous en fonction des marées et de la météo vous sera communiquée par email en amont de votre séjour -, nous vous invitons à rejoindre Philippe afin qu'il vous accompagne en bateau-taxi jusqu'à Quéménès. **Le rendez-vous est donné sur son bateau**, que vous pouvez voir sur la photo ci-après, qui vous attendra - *sauf information actualisée par sms le jour J* - **à la cale Saint-Christophe - face au bâtiment bleu qui est sur le quai, en contrebas de la Coopérative maritime pour les professionnels, cf. la photo annotée page suivante.**

Dès lors que vous aurez trouvé Philippe, embarquez et profitez, nous nous occupons de tout !

Philippe n'ayant pas encore le don d'ubiquité, il est possible qu'il soit indisponible pour certains séjours. **Dans ce cas - nous ne nous vous laisserons pas sur le quai au Conquet, n'ayez crainte 😊 - ce sont les équipes de notre partenaire Archipel Excursions qui prendront soin de vous à bord de l'un de leurs semi-rigides ! En fonction, nous adapterons les informations, plans et horaires de rendez-vous que nous vous transmettrons par e-mail courant juin pour l'organisation de votre venue sur Quéménès.**

Que ce soit **pour organiser le stationnement de votre véhicule** ou encore si vous envisagez, quitte à venir « au bout du monde » 😊, de visiter le Conquet, ses alentours et/ou les autres îles de l'archipel, nous vous invitons à vous rapprocher de l'Office de tourisme Iroise Bretagne en les appelant au 02 98 38 38 38 ou en consultant leur site internet www.iroise-bretagne.bzh- *ce lien vous renvoie directement vers la page pratique relative au Conquet et aux possibilités de stationnement.*

En fin de séjour vous serez de retour au Conquet généralement entre 14h00 et 16h00, en fonction des horaires de marée et de la météo.



Le port du Conquet (oui oui, toujours sous le soleil ! 😊) avec le point de rendez-vous numéro 1 et le point de rendez-vous alternatif numéro 2



Le bateau de Philippe dans lequel vous ferez, en général, la traversée

VOTRE ARRIVÉE SUR QUÉMÉNÈS

Votre expérience d'hôte insulaire débutant du Conquet, sachez que le trajet en bateau vers Quéménès peut, par moments, être un peu agité même à la belle saison, en raison du vent et des courants. **Toutefois, rassurez-vous, nos priorités avec Philippe, capitaine expérimenté, resteront toujours avant tout votre confort et votre sécurité. Après un peu moins de 45 minutes de trajet vous toucherez alors au but !**

À présent, deux options :

- soit vous avez la chance de débarquer sur l'île avec de l'eau à la cale et là « personne ne se mouille »,
- soit vous avez la chance - *oui ça en est une aussi, toute expérience mérite d'être vécue après tout 😊* - d'arriver sur Quéménès - *ou d'en repartir* - à marée basse, lorsqu'il n'y a pas d'eau à la cale, et là il va vous être nécessaire de savoir enjamber le rebord du bateau pour pouvoir en descendre/y monter, de marcher dans l'eau sur une distance maximale de 2 mètres jusqu'à hauteur de genoux au maximum et de marcher dans les galets parfois tapissés d'algues tout en portant votre bagage - *oui tout ça en même temps...* Le tout est de le savoir, d'être équipé.e en fonction et, en restant prudent.e, tout se passe bien !

Nous tenons donc à attirer votre attention sur le fait que venir à Quéménès vous demande une certaine capacité physique. Vous comprendrez qu'un séjour doit être bien réfléchi, notamment si vous êtes enceinte, avez des problèmes de dos ou encore si vous avez récemment subi une intervention chirurgicale.

≡ Que mettre dans son bagage ?

Chacun doit pouvoir porter son bagage - merci de n'en prendre autant que possible qu'un par personne -, notamment à marée basse lorsqu'il est nécessaire, pour rallier Quéménès, de marcher sur une distance de 2 mètres dans l'eau jusqu'à hauteur de genoux, puis sur les galets tapissés d'algues - *vous vous y voyez ?* 😊 -, donc choisissez-le et remplissez-le en fonction !

Vous allez séjourner dans une ferme, alors préférez des vêtements pratiques, résistants et qui ne craignent pas grand-chose.

LES INCONTOURNABLES POUR UN BON SÉJOUR SUR QUÉMÉNÈS

- ☐ La crème solaire, les lunettes et de quoi vous couvrir la tête car les coups de soleil arrivent vite en bord de mer !
- ☐ De quoi vous protéger de l'eau et du vent : une veste bien imperméable et coupe-vent, voire un pantalon de pluie si vous en avez un ou un poncho qui vous couvre bien
- ☐ Une tenue chaude complète et de quoi vous changer si vous êtes mouillé.e
- ☐ Une tenue plus légère pour pouvoir profiter des rayons du soleil
- ☐ Une tenue de nuit
- ☐ Des chaussures confortables, voire qui vous maintiennent la cheville, pour pouvoir gambader sur l'île - *des chaussures de randonnée par exemple*
- ☐ Des chaussons pour les moments cosy que vous passerez dans la maison d'hôtes
- ☐ Des bottes en caoutchouc pour garder les pieds au sec en toute occasion ou des sandales en plastiques si vous préférez. Comme si vous arrivez sur Quéménès à marée basse par exemple, la cale n'est pas accessible avec le bateau, il vous faudra alors débarquer avec votre bagage sur la plage - *en marchant sur une distance maximale de 2 mètres avec de l'eau jusqu'à hauteur de genoux au maximum* - puis marcher sur les galets où il peut y avoir des algues et rester de l'eau.

Nous nous occupons pour vous du linge de lit, du linge de toilette ainsi que du gel douche et du shampoing !

Puis, si vous le souhaitez, vos incontournables détente qui ne prennent pas trop de place : livres, matériel de dessin, de peinture...

CONSEILS COMPLÉMENTAIRES POUR GAGNER DU TEMPS ET RESTER AU SEC JUSQU'À QUÉMÉNÈS

Préférez plutôt un sac qui ferme bien ou une valise, de façon à ce que vos affaires puissent être protégées pendant le trajet.

Même par beau temps, rangez vos bottes/sandales caoutchouc et vos vêtements de pluie/poncho de façon à ce qu'ils vous soient facilement accessibles. Si besoin, vous pourrez ainsi

vous équiper, sans retourner tout votre sac, avant d'embarquer sur le bateau taxi ! Vous n'en arriverez que plus vite (et plus sec/sèche) à la Ferme car une fois débarqué.e sur l'île, vous aurez 5 minutes de marche pour rejoindre la maison d'hôtes !

≡ Et si la météo n'est pas « bonne » ?

C'est bien connu, en Bretagne il fait beau plusieurs fois par jour ! 😊

Et quand bien même la pluie viendrait à s'inviter par intermittence durant votre séjour, elle n'est pas une condition d'annulation - *et ravit en général nos citernes et la végétation !* Bien équipé.e.s vous pourrez profiter de Quéménès et de ses palettes de couleurs changeantes au gré de la luminosité.

Aujourd'hui, les prévisions météorologiques nous permettent d'avoir une idée assez précise des conditions de mer prévues environ 48 heures à l'avance. Si jamais le vent et les marées ne nous permettaient pas d'assurer votre transport depuis et vers Le Conquet en toute sécurité, nous vous préviendrions au plus tôt via le numéro de téléphone portable fourni lors de la réservation - *pour cela merci de veiller à être joignable dans les 48 heures qui précèdent votre départ.* Dans le cas où le séjour ne s'avérerait vraiment pas possible, nous vous rembourserions l'acompte versé.

≡ Wifi et téléphone

Il n'y a pas d'accès Wifi à la ferme. Le téléphone et internet par la 4G fonctionnent sur la plupart des réseaux.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ferme de l'île de Quéménès – Séjour en chambres et tables d'hôtes à la ferme

Article 1 - Conditions d'accueil

Les clients sont accueillis en chambres et tables d'hôtes dans l'exploitation agricole « Ferme de l'île de Quéménès » pour des séjours de 3 jours et 2 nuits, sauf mention contraire. Seuls l'hébergement et la restauration sont assurés par l'exploitant qui s'engage à assurer lui-même l'accueil des hôtes et la visite guidée de la Ferme. Aucune activité n'est organisée par l'exploitant.

Article 2 - Durée du séjour

Le client, signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux, sauf sur proposition explicite de l'exploitant.

Article 3 – Conclusion du contrat

La réservation est effectuée par l'une des personnes participant au séjour. Elle est réputée validée dès lors que l'exploitant a reçu un acompte de 30% du montant total du séjour (incluant obligatoirement la location de la/des chambre.s, le transport Le Conquet-Quéménès aller-retour et les services sur place). Cet acompte est payable par virement, par téléphone par transaction sécurisée en carte bancaire, ou encore par chèque, dans un délai de 7 jours suivant la réservation en ligne.

Les acomptes sont encaissés à réception. Le client dispose d'un délai de rétraction de 7 jours à compter du règlement de l'acompte.

Une demande de réservation intégrale des chambres peut être acceptée pour un minimum de 6 adultes et/ou pour un minimum de 2200 € TTC si le groupe compte moins de 6 personnes.

Article 4 - Annulation

a. Par le client

En acceptant le présent contrat, le client s'engage à séjourner sur l'île aux dates indiquées. Il accepte le fait qu'aucun changement de date de séjour ne sera possible. Toute annulation doit être notifiée par écrit à l'exploitant, par voie électronique avec accusé de réception, et de vive voix par téléphone.

En cas d'annulation par le client 3 semaines ou plus avant la date de début de séjour, l'exploitant rembourse au client l'intégralité de son acompte. Si l'annulation survient dans les 3 semaines qui précèdent le séjour, l'acompte versé reste acquis par l'exploitant, quelle que soit la raison de l'annulation.

En cas de séjour écourté par le client, le prix correspondant au séjour reste intégralement redevable à l'exploitant.

b. Par l'exploitant

En cas d'annulation par l'exploitant, celui-ci s'engage à en informer le client le plus rapidement possible par téléphone - *sur le numéro de téléphone, de préférence portable, indiqué par le client lors de la réservation* - et par voie électronique avec accusé de réception - *sur l'adresse e-mail indiquée par le client lors de la réservation*. Dans le cas d'une annulation de séjour liée aux conditions de mer (vent et marées) l'exploitant informe le client au plus tôt 48 heures avant le début du séjour.

Dans le cas d'une réservation unique d'une chambre de la maison d'hôtes pour une personne, l'exploitant se réserve le droit d'annuler le séjour en informant le client le plus rapidement possible par téléphone - *sur le numéro de téléphone, de préférence portable, indiqué par le client lors de la réservation* - et par voie électronique avec accusé de réception - *sur l'adresse e-mail indiquée par le client lors de la réservation*.

En cas d'annulation par l'exploitant, ce dernier reverse au client la totalité de l'acompte qu'il a versé, le cas échéant, en mettant fin au présent contrat.

Article 5 - Heure d'arrivée

Le client s'engage à se présenter le jour précisé et à l'heure qui lui sera indiquée au port du Conquet, ou directement sur l'île s'il vient par ses propres moyens.

Article 6 – Transport

Le client est informé du fait que le trajet entre Le Conquet et Quéménès, qui dure un peu moins de quarante-cinq minutes, peut être un peu agité même à la belle saison, en raison du vent et des courants. Le client sait que son séjour doit être bien réfléchi sur le plan de ses capacités physiques, notamment en cas de grossesse, de problèmes de dos ou encore d'intervention chirurgicale récente.

Le client est informé par e-mail, courant juin de l'année de son séjour, du prestataire qui assurera ses transports en bateau jusque et depuis Quéménès, avec indication sur les lieu et horaire de rendez-vous. L'exploitant se réserve le droit de changer de prestataire si cela s'avère nécessaire pour des raisons d'organisation, en informant le plus rapidement possible le client par e-mail et/ou appel et/ou sms.

Article 7 - Capacité d'accueil

Le présent contrat de réservation est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients à se présenter pour une réservation dépasse ce nombre, l'exploitant est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture du contrat à l'initiative de l'exploitant.

Article 8 - Bon cadeau

Sur demande auprès de l'exploitant, celui-ci peut émettre un bon cadeau pour un séjour. Un bon cadeau est émis soit pour le montant d'un séjour correspondant à une catégorie de chambre (rez-de-chaussée - *Pierres Noires* - ou étage - *Litiri ou Trielen*) et un nombre de personnes (adulte et enfant), soit pour un montant minimum de 250 €.

L'achat d'un bon cadeau est soumis aux mêmes conditions générales de ventes que les réservations classiques, à l'exception près que la conclusion du contrat est effective après règlement de l'intégralité du montant facturé - *par virement, par téléphone par transaction sécurisée en carte bancaire ou encore par chèque* - dans un délai de 7 jours suivant la demande. L'exploitant émet alors un code cadeau valable pour les conditions demandées et remet au client, par voie numérique, une carte de réservation reprenant les caractéristiques du bon cadeau et la procédure de réservation.

Le titulaire du bon cadeau réserve son séjour en utilisant son code, tel que stipulé sur le carton de réservation qui lui a été remis. Il peut procéder à la réservation directement en ligne sur le www.quemenes.bzh ou contacter l'exploitant par e-mail ou téléphone pour convenir des dates de séjour qui lui conviennent.

Aucune garantie de disponibilité n'est assurée. La réservation est validée par l'exploitant en fonction des disponibilités ainsi que de la valeur du bon cadeau et des éventuelles modifications demandées. Ainsi, si le titulaire du bon cadeau souhaite augmenter le nombre de personnes à séjourner ou encore être hébergé dans une des chambres de l'étage alors que son bon est valable pour la chambre du rez-de-chaussée par exemple, l'exploitant lui facturera le surcoût lié. Dans un ou des cas inverses, aucun remboursement ne sera effectué par l'exploitant.

Les bons cadeaux ne sont ni repris ni remboursés. Ils sont valables pour la saison durant laquelle ils sont émis et la suivante. Au-delà de ce délai, ils perdent toute validité.

Article 9 - Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès de l'exploitant qui la reverse ensuite au trésor public. Cette taxe est incluse dans le tarif de la chambre.

Article 10 - Règlement du solde du séjour

Le solde du séjour, incluant les éventuels achats en plus, est à régler avant le départ de l'île. Il peut se faire par virement, en espèces, par carte bancaire, par chèque et/ou en chèques vacances - *les chèques ANCV sont acceptés dans la limite de 50% du coût du séjour*.

Article 11 – Utilisation et respect des lieux

Le client doit respecter le caractère paisible de l'île, sa faune et sa flore ainsi que la propreté des lieux. Il s'engage à suivre les recommandations de l'exploitant quant à la préservation des patrimoines naturel et bâti de l'île.

Article 12 - Savoir vivre

La salle à manger, la salle de bain et les toilettes sont communes aux trois chambres de la maison d'hôtes. Chaque client s'engage à maintenir ces lieux propres et accessibles à chacun, ainsi qu'à respecter la tranquillité des lieux, l'insonorisation du bâtiment étant celle d'une maison. Chaque client s'attache par ailleurs à être aimable, poli et à séjourner dans le respect des uns et des autres.

Le client s'engage à rendre la/les chambre.s louée.s en bon état.

Les mineurs en séjour sont sous l'unique responsabilité de leur.s parent.s et/ou responsable.s.

L'ensemble de la maison d'hôtes est non-fumeur. Les fumeurs veilleront à ne pas incommoder les autres hôtes et à se débarrasser de leurs mégots dans des poubelles.

Article 13 - Responsabilité de l'exploitant

L'exploitant pourra indiquer un certain nombre de lieux à voir, ou d'endroits où il est possible de pratiquer la pêche ou la baignade. En aucun cas il ne pourra être tenu responsable d'accidents survenant en ces lieux et dans tout autre endroit de l'île. Les mineurs restent en tous les cas sous la responsabilité de leur.s parent.s et/ou responsable.s.

Si un client souhaite participer aux activités de la ferme à sa demande, de manière bénévole et volontaire à titre privé, il s'engage à être titulaire des assurances nécessaires afin de se couvrir, ainsi que la Ferme, en cas d'accident et de blessures lors de ces activités. Il reconnaît qu'en aucun cas cette activité ne peut être reconnue comme un travail et ne peut donner droit à des rémunérations en argent ou en nature. Cette participation n'a aucune obligation de rentabilité et n'implique aucun lien de subordination avec l'exploitant.

Article 14 - Animaux de compagnie

Compte tenu de la faune sauvage présente sur Quéménès, sur demande du propriétaire des lieux le Conservatoire du Littoral, les hôtes ne sont pas autorisés à amener leurs animaux de compagnie en séjour sur l'île.

Article 15 – Crise sanitaire

Dans le contexte d'une crise sanitaire, telle que celle connue au premier semestre 2020, l'exploitant prend ses dispositions suivant la réglementation en vigueur et en informe par voie électronique les clients qui doivent lui faire retour quant à leur volonté de maintenir ou non leur séjour. Dans le cas d'une annulation du séjour pour cause sanitaire, l'intégralité des sommes versées est rendue.

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis.

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de séjour et m'engage à les respecter, et à les faire respecter aux personnes m'accompagnant, dès lors que je procède à une réservation.